

Votre enfant va être opéré...



Ce qu'il faut apporter à l'hôpital

Dans la valise de votre enfant

Vêtements

- Tenue de jour complète + sous-vêtements de rechange.
- Tenue de nuit + chaussons.



Affaires de toilette

- Serviette + gant de toilette.
- Savon et shampoing, brosse à dent et dentifrice, peigne ou brosse à cheveux.



Pourquoi ? Les vêtements et affaires de toilette sont à emporter même s'il n'est pas prévu que votre enfant passe la nuit à l'hôpital. En effet, le médecin peut décider que votre enfant doit rester en cas de complications après l'opération (fièvre, vomissements, douleurs...).

Doudous, tétines, etc.

- Peuvent accompagner votre enfant au bloc opératoire. Laver doudous et peluches la veille.



Jouets, jeux

- Jeux ou jouets préférés.
- Tablette, smartphone, lecteur mp3 parfois possible au bloc opératoire.



Pour bébé

- Lingettes et couches.
- Biberon + lait en poudre (si spécifique).



Traitements en cours

- Si traitement particulier : médicaments + ordonnance + éventuellement matériel (babyhaler...).



Enfant en situation de handicap

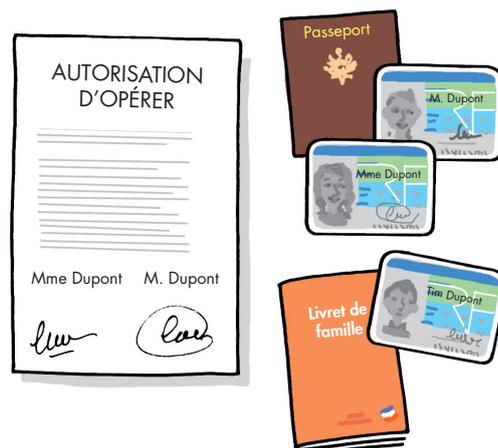
- Supports de communication : cahier, classeur, synthèse vocale...
- Document donnant des informations sur les capacités de l'enfant.



Les documents

Documents légaux obligatoires

- Formulaire d'autorisation d'intervention signé par les 2 parents ou par le représentant légal
+ papier d'identité du ou des parent(s) présent(s)
+ papier d'identité de l'enfant ou livret de famille.
- En cas de retrait de l'autorité parentale d'un des parents, un justificatif officiel de la décision de justice.



Documents administratifs

- Carte vitale de la personne dont dépend l'enfant pour la sécurité sociale ou carte vitale de l'enfant (à partir de 16 ans).
- Parfois, un justificatif de domicile.
- Selon votre cas : carte de Mutuelle, attestation d'Aide Médicale d'Etat (AME) ou de Couverture Médicale Universelle (CMU).



Documents médicaux

- Carnet de santé de l'enfant
+ résultats d'examens ou radiographies.



Important

Ne pas emporter d'objets de valeur à l'hôpital (bijoux, argent)



Consignes rédigées par l'association SPARADRAP, la Société française d'anesthésie-réanimation et l'Association des anesthésistes-réanimateurs pédiatriques d'expression française

Cette fiche a été élaborée par un groupe de travail :

Sandrine HERRENSCHMIDT, Françoise GALLAND et Myriam BUDI pour l'association SPARADRAP

Dr Bérengère COGNAT, Dr François DE LA BRIERE, Dr Nadège SALVI et Pr Francis VEYCKEMANS pour la SFAR et l'ADARPEF

Agathe AGBO, Corinne BLANCHE, Agnès GIVRE, Nelly PONTET et Salika RIFI, infirmières et cadre d'anesthésie

Elisabeth NEGRE, conseillère technique en communication alternative à l'Association des Paralysés de France

Illustrations et réalisation graphique : Sandrine HERRENSCHMIDT

Traduction : à compléter

Merci aux nombreuses personnes qui ont fait une relecture de cette fiche et en particulier : Alexandra BECK, Anne-Sophie BRYSSAERT-LANIEZ, Dr Christian COPIN, Pr Claude ECOFFEY, Pascal FOISNET, Dr Claudine JUGE, Marielle LACHENAL, Colette MANDRET, Pr Gilles ORLIAGUET, Philippe SAUTIER et le groupe santé ATD Quart Monde Nancy.

Cette fiche est disponible au format numérique en version française ainsi que traduite en anglais, arabe, chinois, espagnol, roumain, russe et turc sur les sites Internet :

www.sparadrap.org
www.sfar.org
www.adarpef.org



Pour compléter l'information donnée aux familles, une fiche listant les consignes à respecter pour garantir la sécurité de l'enfant et éviter le report de l'opération est également disponible.

Un document réalisé grâce au soutien de :



abbvie